AUTOMNE 2022

Investissements RPC Programme d'émission de titres de créance

Investissements RPC

Avis importants

Le présent document a été préparé à titre informatif seulement. Il ne constitue ni une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscription de titres. Il ne fait pas non plus partie intégrante d'une pareille offre ou sollicitation. Il ne saurait donc être interprété comme tel. Aucune partie de ce document ne peut servir de fondement à un contrat, un engagement ou une décision de placement, de quelque nature que ce soit. Il ne peut en être autrement même s'il s'agit d'une publication. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée en ce qui a trait à l'impartialité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations ou des opinions contenues aux présentes, qui ne devraient par ailleurs pas être considérées comme étant d'une fiabilité absolue. Toutes les opinions exprimées dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Ni l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« RPC Investissements ») ni aucune autre personne n'a l'obligation de mettre à jour ou d'actualiser l'information contenue aux présentes.

Ni les notes émises par CPPIB Capital Inc. (« CPPIB Capital »), le cas échéant, dans le cadre du Programme d'émission de titres de créance décrit dans la présentation ni la garantie s'y rattachant offerte par Investissements RPC n'ont été enregistrées en vertu de la Securities Act édictée aux États-Unis en 1933 et de ses modifications (la « Securities Act ») ou des lois sur les valeurs mobilières adoptées ailleurs. CPPIB Capital n'est pas inscrite et n'a pas l'intention de s'inscrire comme une société de placement en vertu de la Investment Company Act édictée aux États-Unis en 1940 et de ses modifications (la « Investment Company Act »). Les obligations émises dans le cadre du Programme d'émission de titres de créance sont offertes aux États-Unis aux acheteurs institutionnels admissibles seulement (selon la définition de « qualified institutional buyers » donnée à la règle 144A de la Securities Act) qui sont également des acheteurs admissibles (au sens de « qualified purchasers » de la disposition 2(a)(51)(A) de la Investment Company Act) et à l'extérieur des États-Unis à des non-Américains conformément aux dispositions réglementaires prises en vertu la Securities Act.

Le présent document, qui est distribué au Royaume-Uni seulement, est destiné : i) aux personnes qui ont de l'expérience professionnelle dans des domaines liés aux placements et qui répondent à la définition d'« investment professionals » donnée au paragraphe 19(5) du Financial Services and Markets Act de 2000 (Financial Promotion) Order de 2005 (le « décret »); ii) aux entités à valeur nette élevée et aux autres personnes à qui il peut être communiqué légalement, compte tenu de l'article 49 du décret; iii) aux personnes à qui il peut autrement être communiqué légalement. Nulle autre personne au Royaume-Uni ne devrait lire ce document, s'y fier ou agir sur la foi de celui-ci. En acceptant ce document, chaque destinataire au Royaume-Uni reconnaît être une personne faisant partie de l'une des catégories mentionnées ci-dessus. Nulle autre personne au Royaume-Uni ne devrait se fier à ce document ou agir sur la foi de celui-ci.

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Avis importants SUITE/...

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables (y compris, mais sans s'y limiter, le règlement européen relatif aux abus de marché), les destinataires du présent document ne doivent pas utiliser l'information qu'il contient pour acquérir ou vendre, ou tenter d'acquérir ou de vendre, pour eux-mêmes ou pour un tiers, directement ou indirectement, des notes tant que l'information n'a pas été rendue publique. Il est également interdit aux destinataires de transmettre les documents à une autre personne hors du cadre de leur travail, de leur profession ou de leur fonction et de recommander, sur la foi de ces documents, l'acquisition ou la vente de notes, ou de prendre des dispositions pour ce faire, tant et aussi longtemps que l'information n'est pas rendue publique. La même obligation s'applique à toute autre personne qui obtient le présent document et sait ou devrait savoir que l'information qu'il contient constitue de l'information privilégiée (selon le champ d'application du règlement européen relatif aux abus de marché et d'autres lois applicables sur les valeurs mobilières).

Aucune commission des valeurs mobilières ni autorité réglementaire du genre au Canada ne s'est prononcée de quelque façon que ce soit sur la qualité des titres dont il est question aux présentes et n'a non plus passé en revue le présent document, et quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres qui peuvent être offerts aux présentes ne remplissent pas les conditions requises pour la distribution au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières des provinces ou territoires du Canada et ne seront offerts au Canada qu'en conformité avec les dispenses applicables aux placements privés.

Certains des énoncés de la présentation constituent des « énoncés prospectifs », qui comprennent des énoncés concernant les attentes et les projections de Investissements RPC pour le rendement opérationnel futur et les perspectives commerciales. L'emploi des mots « croire », « estimer », « prévoir », « anticiper », « viser », « estimer », « avoir une incidence » et d'autres expressions de même nature ou encore de verbes au futur et au conditionnel et d'expressions ou variantes semblables permettent de repérer les énoncés prospectifs. En outre, à l'exception des énoncés de faits historiques, tous les énoncés contenus dans la présentation, notamment ceux concernant la situation financière d'Investissements RPC, ses résultats, sa stratégie d'affaires, ses plans et objectifs de gestion des activités futures, y compris les plans et objectifs de développement liés à ses produits et services, constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs et les autres projections contenues dans la présentation (qu'elles soient établies par nous, par CPPIB Capital ou par un tiers) impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels d'Investissements RPC soient considérablement différents de ce qui a été énoncé ou sous-entendu dans ces énoncés prospectifs. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté d'Investissements RPC, peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dont il est fait état dans les énoncés prospectifs.

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

L’offre d’Investissements RPC en bref

Aperçu

- L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (Investissements RPC) est la société d'État fédérale canadienne dont le mandat, dicté par la loi, consiste à investir les cotisations nettes du Régime de pensions du Canada (RPC).
- Tous les employeurs, employés et travailleurs autonomes canadiens, à l'exception de ceux qui se trouvent dans la province de Québec, versent des cotisations obligatoires au RPC.
- Les fonds du RPC investis par Investissements RPC sont complètement séparés de tous les comptes de l'État.
- Les actifs courants de 529 milliards de dollars canadiens[1] devraient passer à 3 000 milliards de dollars canadiens[2] d'ici 2050.

S&P Global Ratings AAA

Moody's Aaa

DBRS AAA

[1] Le montant de 529 milliards de dollars canadiens représente l'actif total réel de la caisse au 30 septembre 2022, selon les résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2023 d'Investissements RPC.
[2] Le montant de 3 000 milliards de dollars canadiens représente l'actif total prévu de la caisse selon le 30e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada.

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Relation entre le Régime de pensions du Canada et Investissements RPC

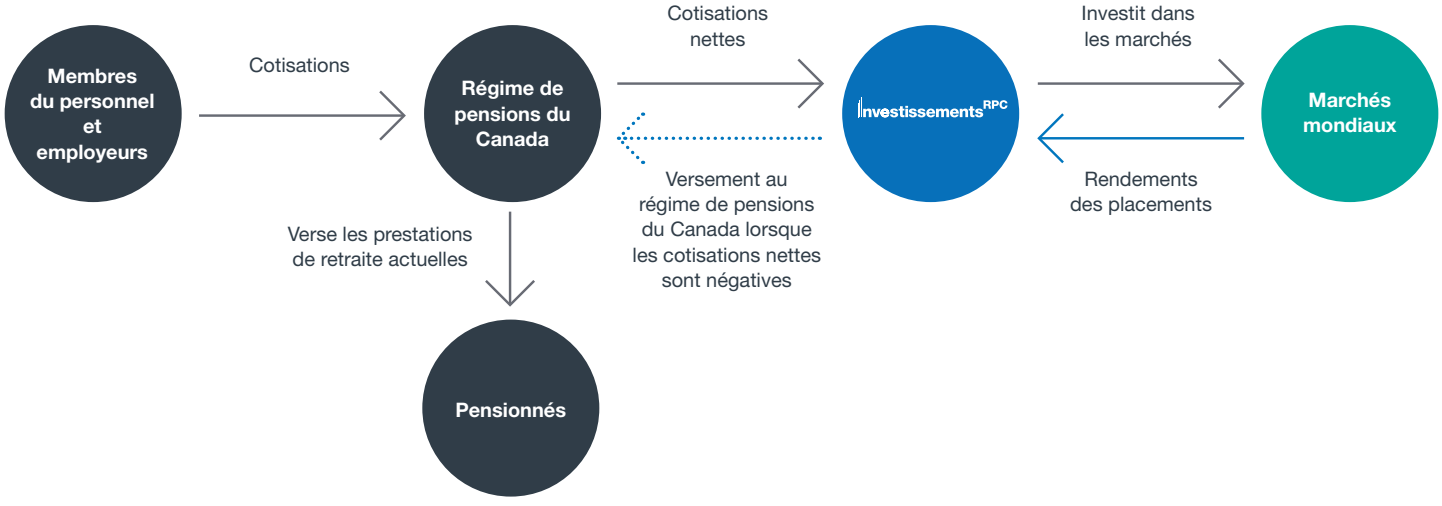

Veuillez noter que le graphique ci-dessus est une représentation simplifiée de la relation entre le RPC et Investissements RPC.

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Viabilité des cotisations nettes

Échéances des obligations d'Investissements RPC par rapport aux cotisations nettes cumulatives

(en milliards de dollars canadiens)

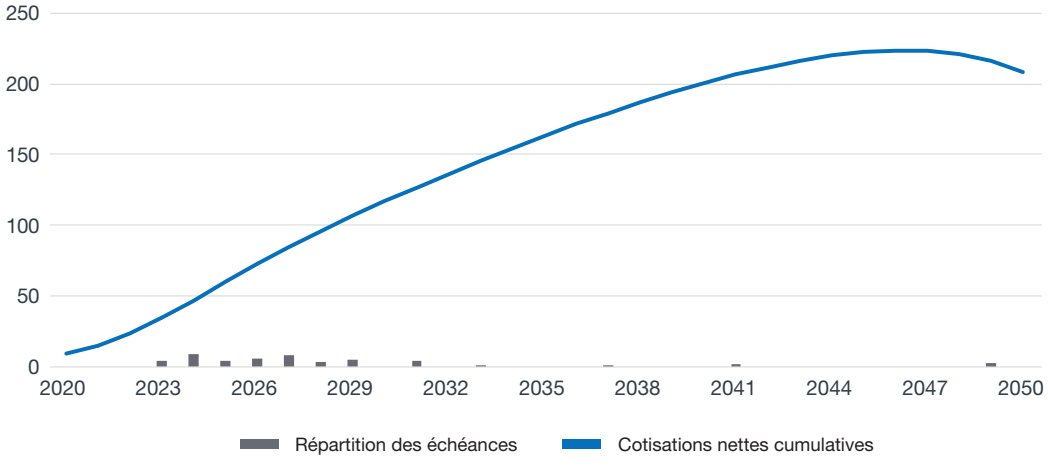

Les échéances situées entre 2049 et 2071 sont additionnées et présentées comme un seul point de données en 2049.

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Actifs détenus minimalement

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE STIPULE CE QUI SUIT :

« Tout solde créditeur du compte du régime de pensions du Canada qui excède les obligations immédiates du compte est transféré à l'Office » (Régime de pensions du Canada, par. 108.1(1)*),* en veillant à ce que les cotisations au RPC soient prescrites par la loi à être versées à Investissements RPC.

DE PLUS :

« Il ne peut être prélevé sur le Trésor aux termes (de l'article 108 du Régime de pensions du Canada) aucune somme qui excède le total des éléments suivants :

a) le solde au crédit du compte du régime de pensions du Canada;

b) la juste valeur marchande de l'actif de l'Office moins son passif. » (Régime de pensions du Canada, par. 108(4)*).*

Cette disposition donne aux porteurs de billets l'assurance que Investissements RPC accordera la priorité à s'acquitter de toutes ses obligations, y compris celles au titre des billets, avant les autres transferts de montants.

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Revenus et dépenses de la caisse

Les cotisations nettes et les rendements de placement prévus devraient continuer de dépasser considérablement les dépenses

Revenus et charges d'Investissements RPC par rapport aux échéances des obligations

(en milliards de dollars canadiens)

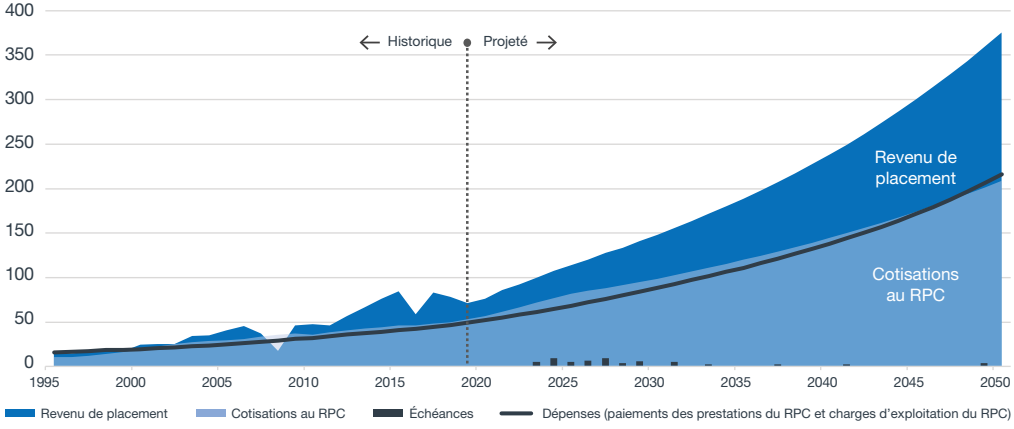

Revenu de placement prévu et cotisations prévues au RPC selon le 30e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada. Les échéances situées entre 2049 et 2071 sont additionnées et présentées comme un seul point de données en 2049.

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Rapport triennal

- L'actuaire en chef du Canada, un fonctionnaire indépendant du Bureau du surintendant des institutions financières, établit tous les trois ans un rapport exposant les résultats d'une vérification actuarielle du Régime de pensions du Canada fondée sur la situation du compte du régime et les placements de Investissements RPC, y compris le taux de cotisation minimal pour assurer la viabilité du régime. (*Régime de pensions du Canada*, par. 115)
- En décembre 2019, dans son rapport triennal le plus récent, le Bureau de l'actuaire en chef a réaffirmé que le RPC, à savoir le RPC de base et le RPC supplémentaire, allait demeurer viable, à ses taux de cotisation actuels prévus par la loi, tout au long de la période de 75 ans visée par le rapport, sur la base d'hypothèses actuarielles reconnues.
- Les gérants de Investissements RPC (les ministres des Finances fédéral et provinciaux) procèdent à l'examen de la situation financière du Régime de pensions du Canada tous les trois ans et peuvent faire des recommandations concernant l'opportunité d'adopter des règlements en vue de modifier les taux de cotisation. (*Régime de pensions du Canada*, par. 113.1(1))

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Formule de modification

Le Parlement ne peut modifier la Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (la « Loi sur l'OIRPC ») ni adopter de loi qui la modifie, directement ou indirectement, sans l'approbation « d'au moins les deux tiers des provinces incluses, comptant au total les deux tiers au moins de la population de toutes les provinces incluses ».

(*Régime de pensions du Canada*, par. 114 (4))

- Telle est la pierre angulaire de la structure juridique d'Investissements RPC.
- Apporter une modification à la loi qui régit Investissements RPC nécessite la coopération des gérants du régime, soit les ministres des Finances fédéral et provinciaux qui supervisent le RPC. Ce processus, qui est plus rigide que la formule de modification de la constitution, nécessite l'accord du gouvernement fédéral et des deux tiers des provinces représentant les deux tiers de la population.
- « L'Office est soustrait à l'application des lois concernant l'insolvabilité ou la liquidation des personnes morales, et **seul le Parlement peut décider sa liquidation**. » (*Régime de pensions du Canada*, par. 55)
- Appuyé par cette sécurité en ce qui concerne le cadre législatif, Investissements RPC peut investir à long terme.

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Actif projeté de la caisse du RPC

Le graphique ci-dessous illustre les projections combinées de l'actif tirées du 30e rapport de l'actuaire en chef, qui tient compte des changements futurs sur le plan de la démographie, de l'économie et des environnements de placement. La caisse a deux sources de croissance : les cotisations nettes des participants au RPC et le revenu net tiré des placements.

Les actifs courants de

529 G$ CA[1]

devraient passer à

3 000 G$ CA[2]

d'ici 2050.

[1] Le montant de 529 milliards de dollars canadiens représente l'actif total réel de la caisse au 30 septembre 2022, selon les résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2023 d'Investissements RPC.

[2] Le montant de 3 000 milliards de dollars canadiens représente l'actif total prévu de la caisse selon le 30e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada.

[3] Représente l'actif total réel au 31 mars 2022.

Projection des actifs de la caisse

au 31 mars (en milliards de dollars canadiens)

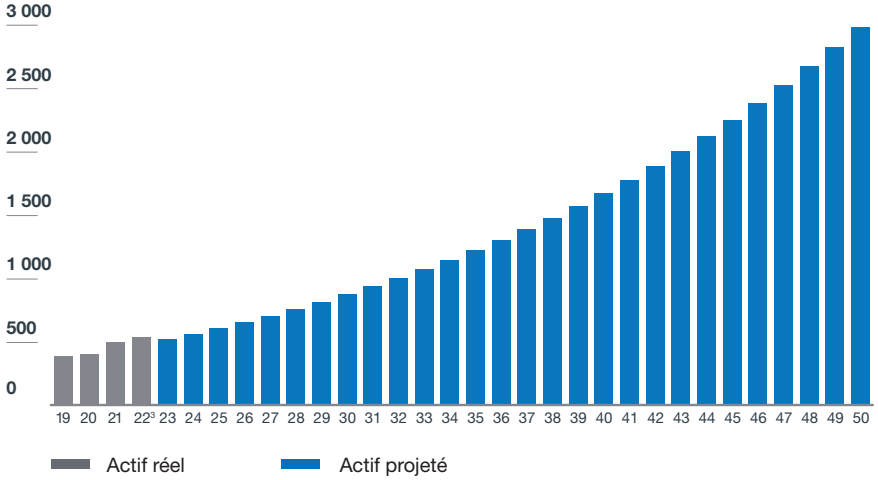

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Émission de titres de créance

Programme d’émission de titres de créance à l’échelle mondiale

Investissements RPC est un émetteur sur les marchés des titres de créance depuis 2015, émettant 56 obligations totalisant environ 72 milliards de dollars canadiens (selon le taux de change à la date d’émission).

Investissements RPC offre un programme multidevise de 60 milliards de dollars qui comprend le dollar américain, l’euro, la livre sterling, le dollar canadien et le dollar australien.

Titres en circulation d’Investissements RPC par monnaie/échéance

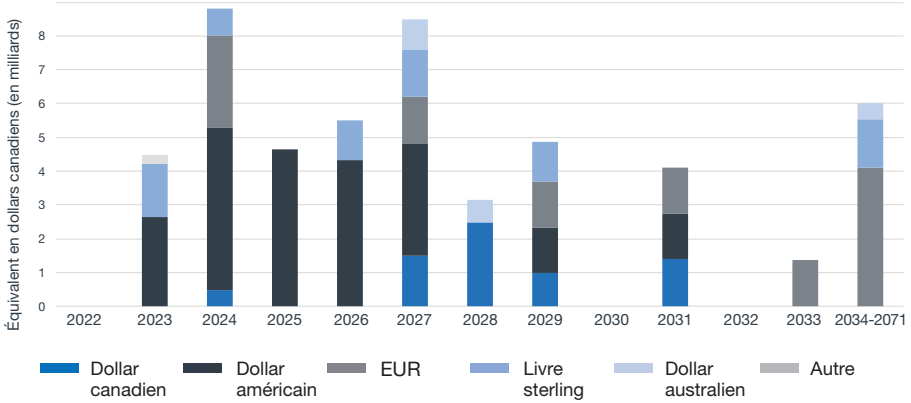

Répartition de l’émission par monnaie depuis la création

(en milliards de dollars canadiens)

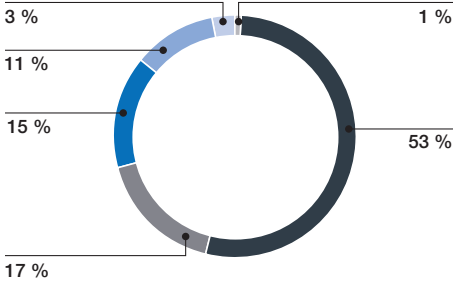

Copyright © 2022. Office d’investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Obligations vertes

Évolution de l'investissement durable chez Investissements RPC

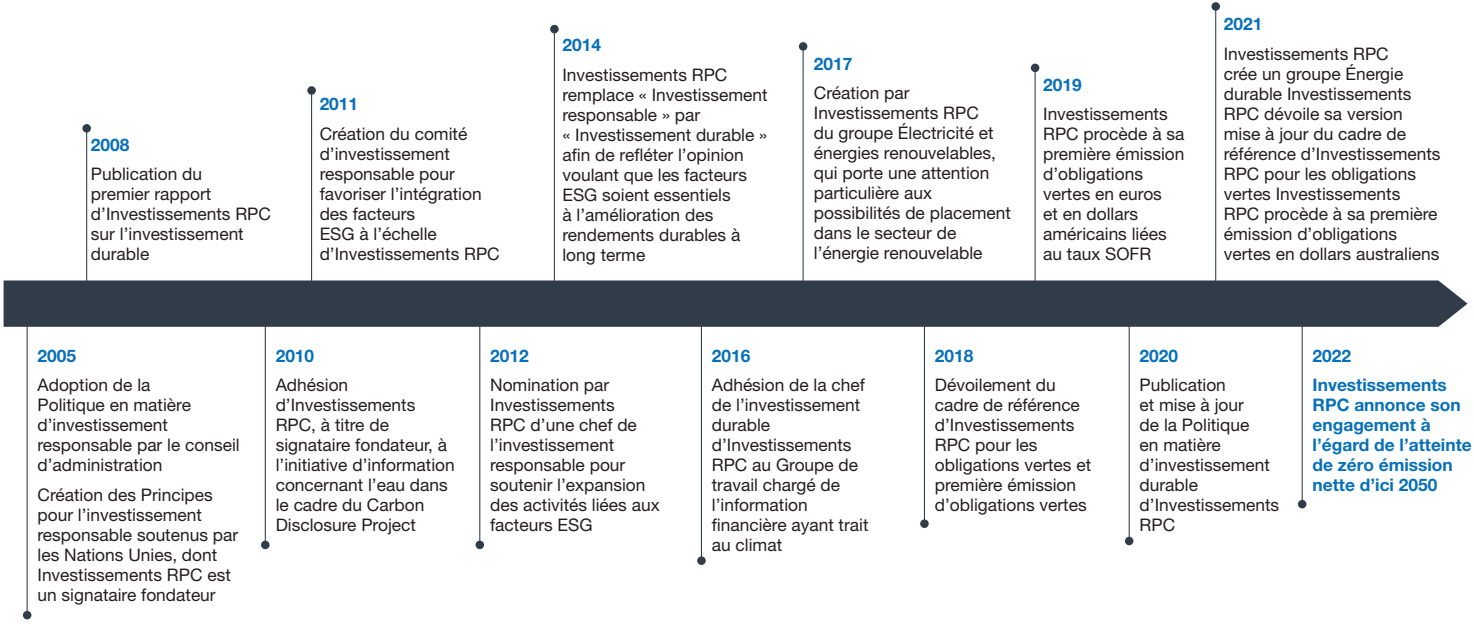

Page du Programme d'obligations vertes : www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/green-bond-program
Page du Investissement durable: www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/sustainable-investing

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Investir en vue d'atteindre zéro émission nette

Nous avons annoncé que nous nous engagions à ce que notre portefeuille et nos activités soient neutres pour l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Les mesures comprennent :

- continuer d'investir et d'exercer notre influence dans la transition de l'économie en tant qu'investisseurs actifs, plutôt qu'au moyen d'un désinvestissement généralisé;
- atteindre zéro émission nette pour les activités internes d'ici la fin de l'exercice 2023[1];
- augmenter nos placements dans les actifs verts et de transition, les faisant passer de 67 G$ CA à au moins 130 G$ CA d'ici 2030;
- nous renforcerons notre nouvelle approche de décarbonisation des placements qui vise à obtenir des rendements intéressants en une réduction des émissions et une transformation opérationnelle dans des secteurs à fortes émissions.

[1] Pour les émissions de gaz à effet de serre de portée 1 et 2 et pour les émissions liées aux voyages d'affaires, qui sont de portée 3.

NOS PRINCIPES EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

PRINCIPE 1: Investir de façon à opérer une transition économique globale qui est nécessaire en raison des changements climatiques.

PRINCIPE 2: Faire évoluer notre stratégie à mesure qu'émergent des solutions de transition et des normes mondiales en matière de décarbonisation.

PRINCIPE 3: Tirer parti de notre influence pour créer de la valeur et atténuer le risque.

PRINCIPE 4: Appuyer une transition responsable fondée sur nos principes et notre expertise en matière de placement.

PRINCIPE 5: Rendre compte de nos actions, de leurs répercussions et des émissions de notre portefeuille.

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Cadre de référence d'Investissements RPC pour les obligations vertes

Élaboré conformément aux Principes sur les obligations vertes, tels qu'ils ont été définis par l'International Capital Markets Association, ainsi qu'en fonction du deuxième avis formulé par le CICERO

Utilisé pour financer ou refinancer les placements admissibles

Les actifs nouveaux et existants peuvent être admissibles. Les actifs admissibles seront assortis d'une période rétrospective de deux ans à compter de la date d'émission. Le produit sera distribué dans l'année suivant l'émission. L'utilisation admissible du produit exclut les investissements directs dans les infrastructures liées aux combustibles fossiles.

Placements admissibles

- Énergie renouvelable
- Immeubles écologiques
- Transport propre ou sobre en carbone
- Efficacité énergétique

Transparence et production de rapports

Investissements RPC présentera un rapport annuel sur l'affectation du produit et son incidence, dans la mesure du possible, pour les 12 mois précédents par obligation verte émise, jusqu'à ce que le produit ait été entièrement distribué. Une vérification externe de l'affectation du produit et, dans la mesure du possible, une mesure de l'incidence, sera effectuée annuellement par un tiers indépendant et qualifié jusqu'à ce que l'ensemble du produit ait été distribué.

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Intégration des considérations liées à la durabilité dans le cycle de vie des placements

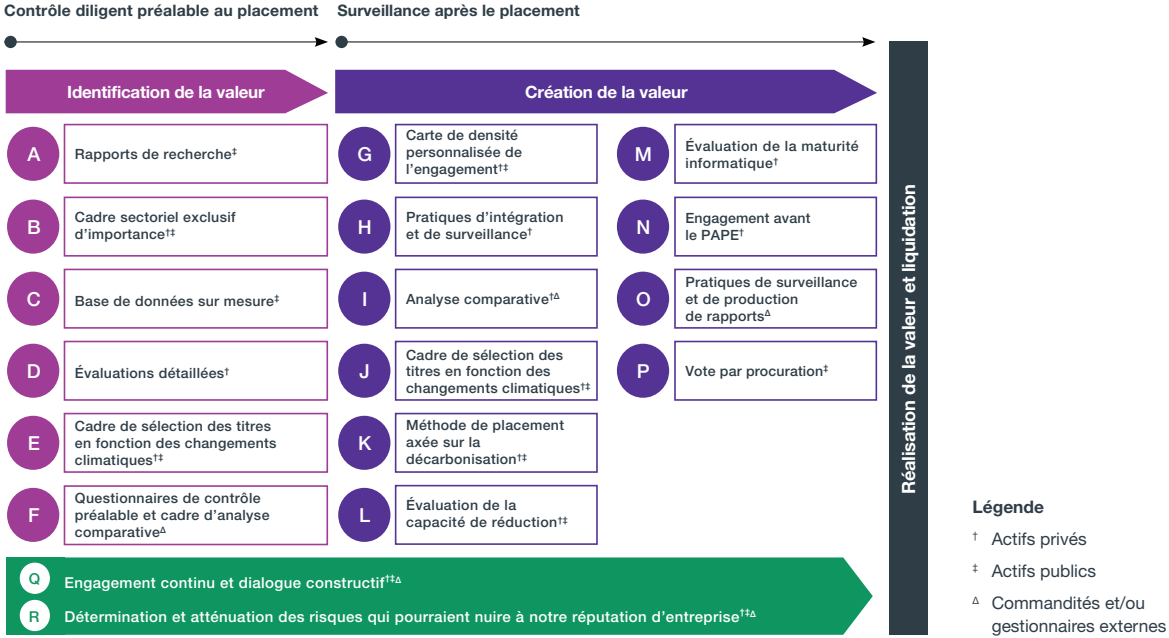

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Placements de Investissements RPC admissibles aux obligations vertes

Coentreprise avec Votorantim Energia en vue d'investir dans le secteur brésilien de production d'électricité; première acquisition portant sur deux parcs éoliens en activité (déc. 2017)

- Coentreprise destinée à mettre sur pied des projets de promotion de l'énergie au Brésil
- Selon une vérification préalable environnementale de Investissements RPC, les projets d'énergie éolienne ont reçu les attestations, approbations et permis environnementaux nécessaires et leur incidence sur la biodiversité est conforme à toutes les exigences réglementaires

Acquisition d'un portefeuille de six projets canadiens d'exploitation d'énergie éolienne et solaire de NextEra Energy Partners, LP (avril 2018)

- Participation dans un portefeuille de projets d'énergie renouvelable de 396 MW en Ontario
- Vérification préalable sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance par Investissements RPC conformément aux Principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations Unies

Acquisition d'une participation de 50 % dans un portefeuille d'immeubles de bureaux de grande qualité auprès d'Oxford en 2016. Le portefeuille est géré par Oxford dans le cadre d'une coentreprise 50/50 et les immeubles sont situés à Calgary et à Toronto.

- Le 111 Richmond est un immeuble de bureaux de catégorie A certifié LEED Platine situé dans le nord-ouest du quartier financier de Toronto
- À Calgary, Centennial Place et Eau Claire Tower sont deux propriétés de catégorie AA développées par Oxford dans la partie nord du coeur du centre-ville, totalisant 1,8 million de pieds carrés

Acquisition de 49 % de la participation d'Enbridge dans certains actifs terrestres pour les énergies renouvelables en Amérique du Nord (mai 2018), deux projets éoliens au large de l'Allemagne (mai 2018) et trois parcs éoliens au large de la France (mai 2018)

- Investissements RPC et Enbridge ont par la suite établi Maple Power, une coentreprise en parts égales visant à développer, à construire et à posséder des parcs éoliens extracôtiers

Acquisition de toutes les actions ordinaires de Pattern Energy Group Inc., une société d'énergie renouvelable, et fusion avec sa plateforme de développement privée affiliée, Pattern Development (mars 2020)

- Portefeuille de 28 projets d'énergie renouvelable en exploitation utilisant une technologie éprouvée de premier ordre
- Capacité nette de 3,4 GW aux États-Unis, au Canada et au Japon et plus de 10 GW dans les projets de développement

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Rendement et composition du portefeuille

Rendement – troisième trimestre de l’exercice 2022

Notre stratégie de placement à gestion active et notre méthode novatrice de gestion de portefeuille nous permettent de nous engager à produire le niveau de rendement nécessaire pour assurer la viabilité du RPC pour les générations futures.

De revenu net du troisième trimestre de l’exercice 2022
(après déduction de tous les coûts d’Investissements RPC)

34 G$ CA

De revenu net cumulatif sur 10 ans
(après déduction de tous les coûts d’Investissements RPC)

329 G$ CA

Taux de rendement annualisé sur 10 ans
(nominal net)

10,8 %

Taux de rendement du troisième trimestre de l’exercice 2022
(nominal net)

6,8 %

Taux de rendement annualisé sur 5 ans
(nominal net)

10,0 %

Au 31 mars 2022, résultats de l’exercice 2022 d’Investissements RPC

Copyright © 2022. Office d’investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Composition historique de la caisse sur 5 ans par région

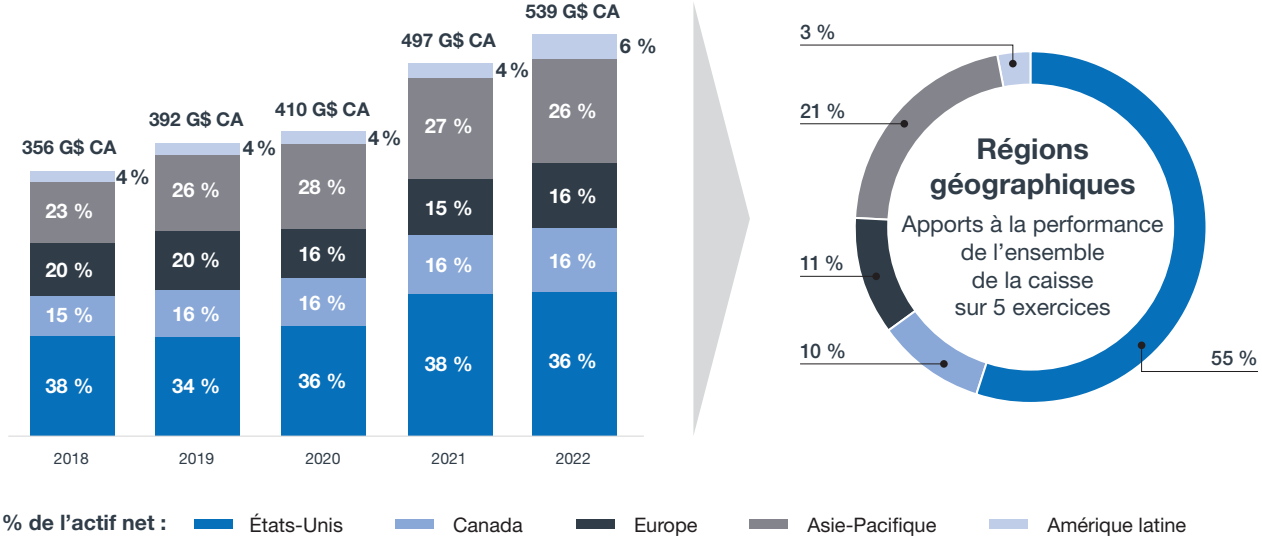

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Composition historique de la caisse sur 5 ans par catégorie d'actif[1]

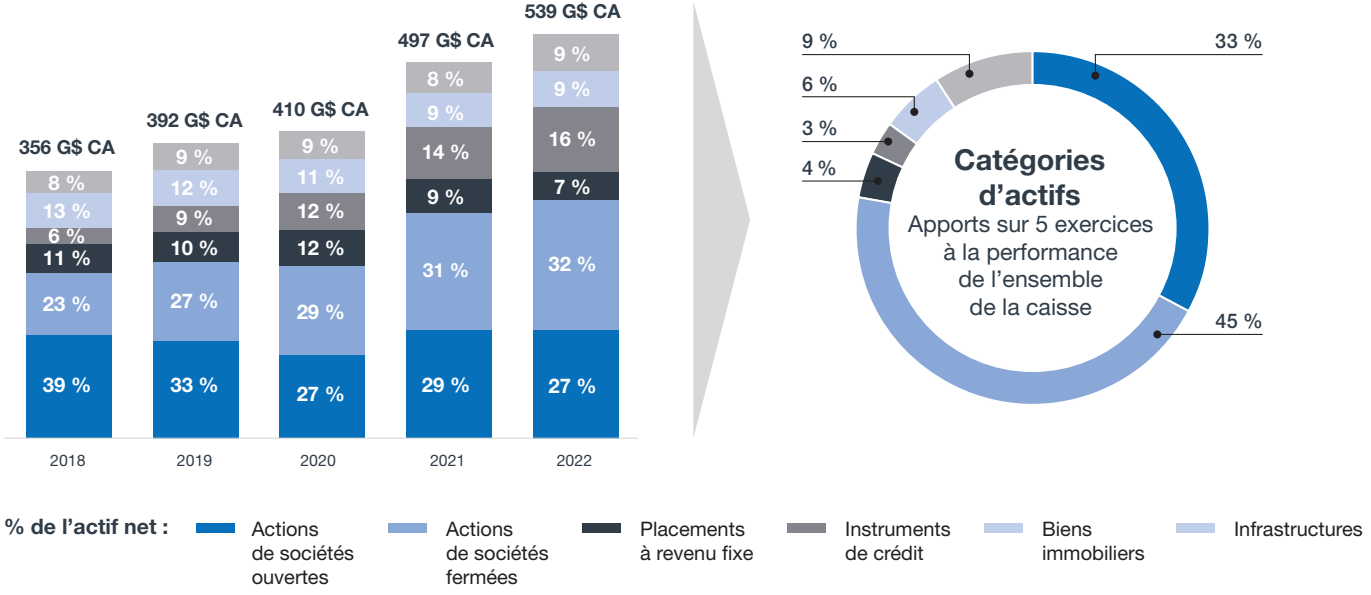

[1] Au 31 mars 2022, les placements en biens immobiliers d'une valeur de 49 G$ CA, les placements en infrastructures d'une valeur de 48 G$ CA et les placements en actions de sociétés fermées liés aux énergies durables d'une valeur de 26 G$ CA, qui représentaient collectivement 23 pour cent de l'actif net, sont gérés par le service de placement Actifs réels.

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

À mesure que l’actif augmente, les stratégies de placement évoluent

Exercice 1999
Actif

36 G$ CA

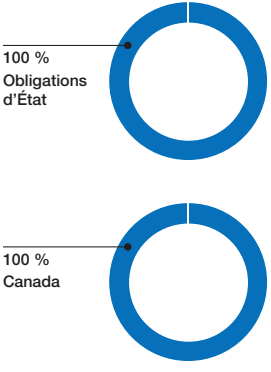

Exercice 2006
Actif

98 G$ CA

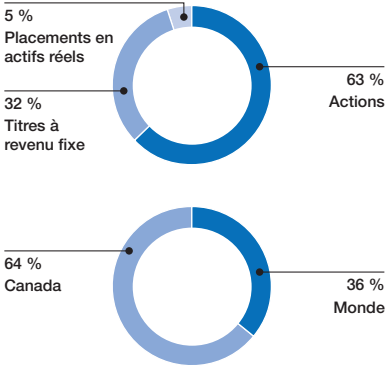

Exercice 2022
Actif

539 G$ CA

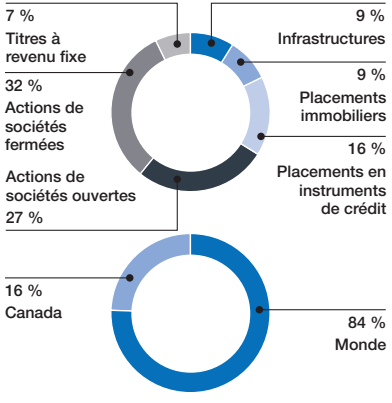

Copyright © 2022. Office d’investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Résilience

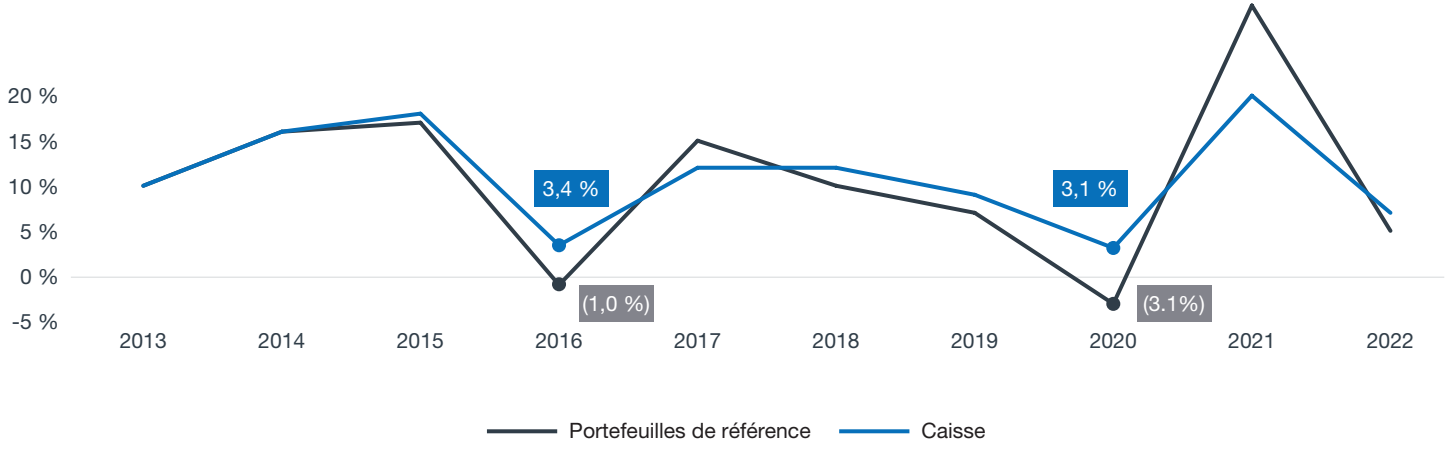

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Annexe

Principaux liens*

Rendement et viabilité
Principales données financières : www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance
Résultats trimestriels et annuels : www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance/financial-results
Rapports actuariels et rapports d'examens spéciaux : www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance/actuary-special-exam-reports
Viabilité du RPC : www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance
Rapports de l'actuaire en chef : www.osfi-bsif.gc.ca/fra/oca-bac/ar-ra/cpp-rpc/Pages/default.aspx

Lois et règlements
Régime de pensions du Canada : laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-8/index.html
Règlement sur le Régime de pensions du Canada : laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._385/index.html
Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada : laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-8.3/index.html
Règlement sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada : laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-99-190/page-1.html

Gouvernance
Indépendance : www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/independence
Obligation de rendre des comptes : www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/accountability
Conseil d'administration : www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/board-of-directors
Politiques : www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/policy

Cadre vert
Cadre de référence pour les obligations vertes : www.investissementsrpc.com/wp-content/uploads/2022/07/Green-Bond-Framework-FR-22June2022.pdf
Deuxième avis du CICERO (en anglais seulement) : www.investissementsrpc.com/wp-content/uploads/2022/06/CICERO-Green-SPO-CPP-Investments-22June2022.pdf
Rapport 2022 sur l'investissement durable : www.investissementsrpc.com/wp-content/uploads/2022/11/2022-Report-on-Sustainable-Investing-CPP-Investments-FR.pdf
Engagement zéro émission nette : www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/sustainable-investing#net-zero

* Ces liens sont fournis à titre informatif seulement et ne sont pas incorporés par renvoi dans cette présentation.

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Sélectionner le profil des titres de créance libellés en dollars américains en circulation

Détails	1,25 G$ 0,75 % 8 avr. 2022	2 G$ 3,125 % 25 sept. 2023	2,5 G$ 0,875 % 9 sept. 2026	1 G$ 1,25 % 28 janv. 2031
Date d'émission	2 avr. 2020	18 sept. 2018	9 sept. 2021	28 janv. 2021
Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)	+33	+15	+4	+24

Par type d'investisseur

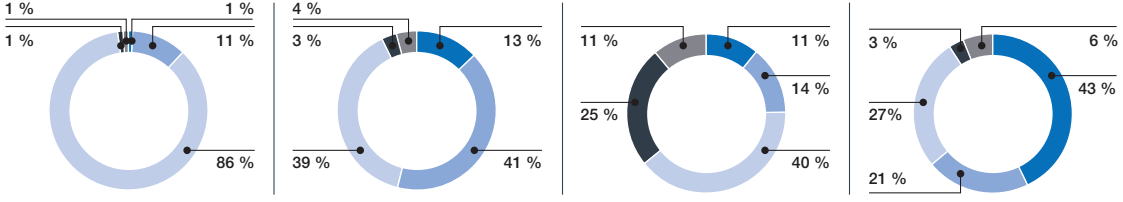

Par région

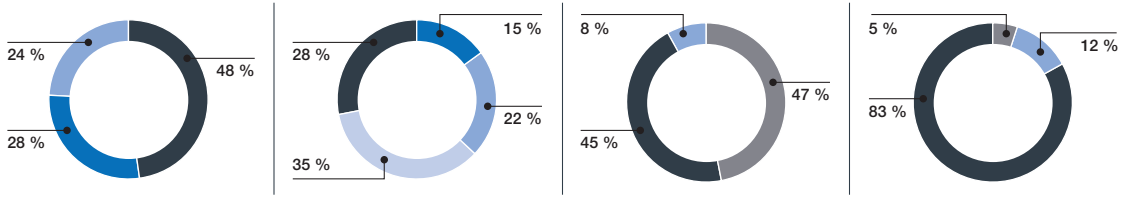

- Gestionnaire d'actifs
- Trésorerie de la banque/ Banque privée
- Banque centrale/ Institutions officielles
- Autrer
- Régimes de retraite/ Assurance

- États-Unis
- Asie-Pacifique
- Canada
- EMOA
- Amériques (hors Canada)

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Sélectionner le profil des titres de créance libellés en euros en circulation

Détails	2 G€ 0,375 % 20 juin 2024	1 G€ 0,05 % 24 fév. 2031	1 G€ 1,5 % 4 mars 2033	1 G€ 0,75 % 15 juill. 2049
Date d'émission	13 juin 2017	24 fév. 2021	27 févr. 2018	8 juill. 2019
Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)	+7	+9	+14	+25

Par type d'investisseur

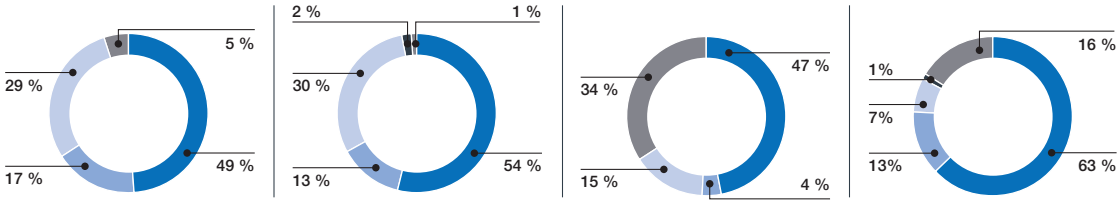

- Gestionnaire d'actifs
- Trésorerie de la banque/ Banque privée
- Banque centrale/ Institutions officielles
- Autrer
- Régimes de retraite/ Assurance

Par région

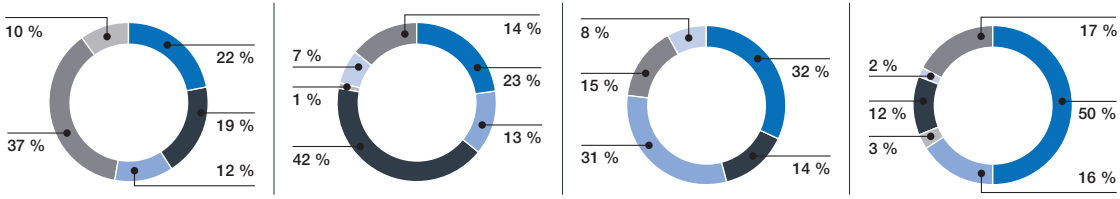

- Allemagne
- France
- Asie et MO
- Royaume-Uni
- Autres pays d'Europe
- Amériques

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Sélectionner le profil des titres de créance libellés en livres sterling en circulation

Détails	500 M£ 0,875 % 17 déc. 2024	750 M£ Oblig. à taux var. liée au SONIA, 15 juin 2026	750 M£ 1,125 % 14 déc. 2029	900 M£ 1,625 % 22 oct. 2071
Date d'émission	20 janv. 2020	15 juin 2021	20 avr. 2020	1er nov. 2021
Écart p. r. à UKT (UKT 2,75 % sept. 2024)	+50			
Écart d'émission (p. r. au SONIA)		+20		
Coupon		SONIA +125		
Écart p. r. à UKT (UKT 0,875 % oct. 2029)			+90	
Écart p. r. à UKT (UKT 1,625 % oct. 2071)				+65

Par type d'investisseur

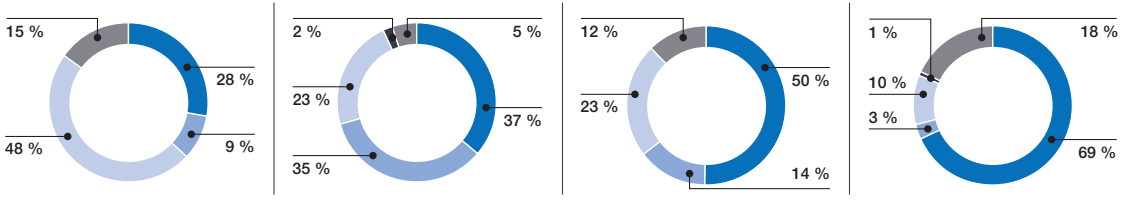

Par région

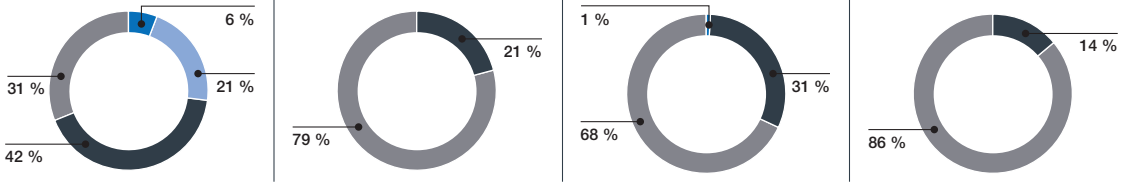

- Gestionnaire d'actifs
- Trésorerie de la banque/ Banque privée
- Banque centrale/ Institutions officielles
- Autrer
- Régimes de retraite/ Assurance

- Amériques
- Asie-Pacifique
- EMOA
- Royaume-Uni

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Sélectionner le profil des titres de créance libellés en dollars canadiens en circulation

Détails

1,5 G$ CA 3 % 15 juin 2028	
Date d'émission	15 juin 2018
Écart de taux (p. r. Can 2 2028-01-06)	+71

1 G$ CA 1,95 % 30 sept. 2029	
Date d'émission	30 sept. 2019
Écart de taux (p. r. Can 2,25 2029-01-06)	+66

1,4 G$ CA 2,25 % 1er déc 2031	
Date d'émission	18 janv. 2018
Écart de taux (p. r. Can 1,5 2031-01-06)	+65

Par type d'investisseur

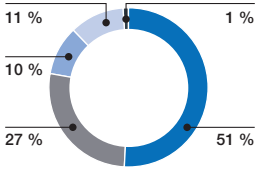

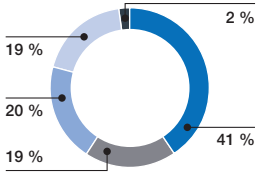

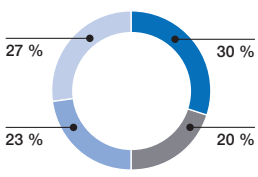

- Gestionnaire d'actifs
- Trésorerie de la banque/ Banque privée
- Banque centrale/ Institutions officielles
- Autrer
- Régimes de retraite/ Assurance

Par région

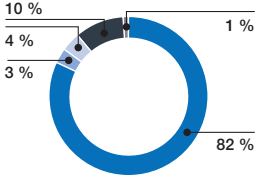

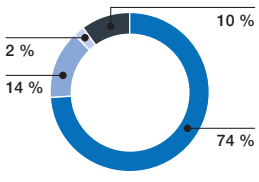

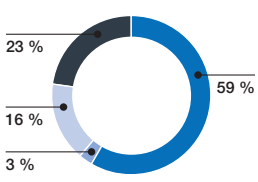

- Canada
- États-Unis
- Asie-Pacifique
- EMOA
- Royaume-Uni

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Sélectionner le profil des obligations vertes en circulation

Détails	1,5 G$ CA 3 % 15 juin 2028	1 G€ 0,25 % 6 avr. 2027	1 G€ 0,875 % 6 févr. 2029
Date d'émission	13 juin 2018	30 mars 2020	28 janv. 2019
Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)	+31.5	+50	+16

Par type d'investisseur

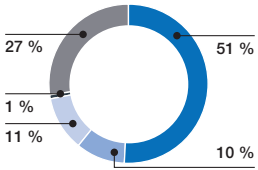

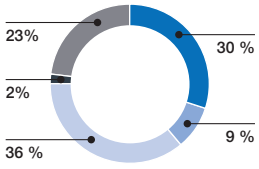

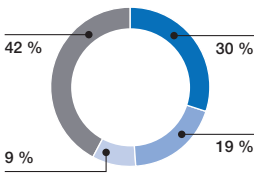

- Gestionnaire d'actifs
- Trésorerie de la banque/ Banque privée
- Banque centrale/ Institutions officielles
- Autrer
- Régimes de retraite/ Assurance

Par région

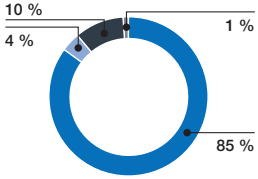

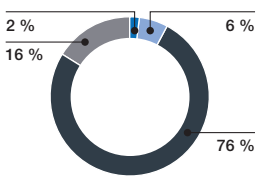

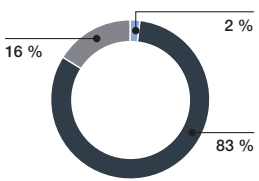

- Amériques
- Asie-Pacifique
- EMOA
- Royaume-Uni

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Indices d'émission de titres de créance

EURO
- Indices Bloomberg
- CITI (FTSE)
- ICE BofA
- Morningstar
- NASDAQ Global Market

DOLLAR AMÉRICAIN
- Indices Bloomberg
- ICE BofA
- Morningstar

LIVRE STERLING
- Indices Bloomberg
- iBoxx
- ICE BofA
- Morningstar
- NASDAQ Global Market

DOLLAR CANADIEN
- Indices Bloomberg
- CITI (FTSE)
- ICE BofA
- Morningstar
- NASDAQ Global Market

DOLLAR AUSTRALIEN
- ICE BofA

OBLIGATIONS VERTES
- Bloomberg / MSCI
- ICE BofA

Copyright © 2022. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.